Image not found or type unknown

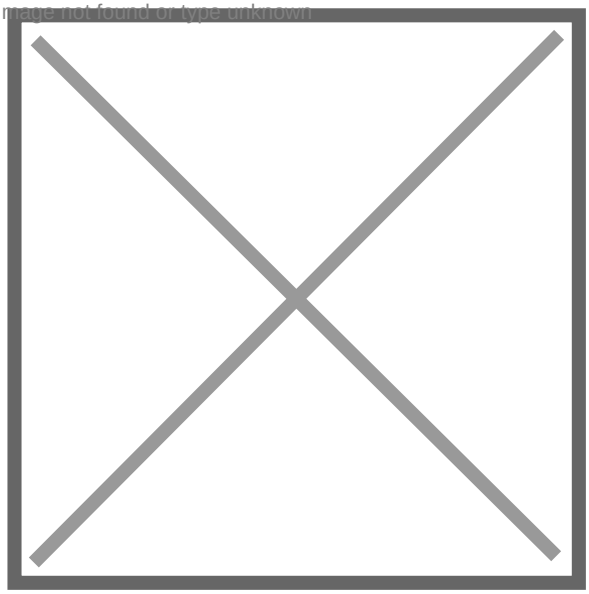

Litige avec une auto-école

Par **oreletmel**, le **02/07/2014** à **07:48**

Bonjour,

Ma femme s'est inscrite dans une auto-école peu scrupuleuse , qui lui a fait prendre un maximum d'heures (une technique consistant a faire croire au candidat qu'il va passer son permis la semaine suivante pour motiver a prendre 6H en plus du prévu et puis a la dernière minute il y a eu une erreur dans l'inscription... ils ont déjà fait le coup a plusieurs élèves après discussions avec eux.
Enfin bref, ma femme passe son examen , se fait recalé pour des raisons d'allures trop basse.
Le lendemain je décide d'aller reprendre un peu en main l'auto-école car il ne dise jamais rien a ma femme, et elle est complétement dans le flou a chaque fois qu'elle sors d'une heure de conduite, résultat elle loupe son permis.
ET quand je leur soumet l'idée que nous voulons passer en conduite supervisée et de la bizarrerie des "6H" , ils l'ont carrément et ouvertement mise a la porte de l'auto-école.En plus il leur reste une somme restant du et ne veulent pas rendre le dossier tant que la somme n'a pas été versée
J'y suis retourné pour voir le contrat et la j'ai vu qu'elle ne l'avait pas signé .
Alors que pouvons nous faire, car ici et la je lis que contrat pas signé c'est une faute de leur part.
Puis-je leur réclamer le remboursement de la totalité des sommes engagés ??? (ce qui serait un juste retour au vu des choses peu scrupuleuses qu'il ont fait subir a ma femme (sans compter que je ne vous ai pas tout dit)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés